

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 24 mars 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.795

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 février 2022, visant à obtenir :

- Documents, directives, lignes directrices du ministère de la Santé et des Services sociaux reliés au processus d'évaluation des exemptions à la vaccination contre la COVID-19;
- Décision/demande/correspondance du ministère de la Santé et des Services sociaux de suspendre le processus d'évaluation des exemptions à la vaccination contre la COVID-19.

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 et 2 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Notez que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu de l'article 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

... 2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse ci-dessous:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j 3

Réf. : 22-CR-00055-33